



# VILLE D'YVERDON-LES-BAINS MUNICIPALITE



JM

Préavis n° 5  
23 février 2001

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 500'000.- pour la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration des voies de circulation en faveur des deux-roues.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En juin 1999, la Municipalité a mandaté le groupe deux roues (G2R) afin d'établir un bilan des réalisations cyclables et de proposer un catalogue d'améliorations concrètes.

Le rapport du groupe d'étude estime que la promotion du vélo permet de gagner en qualité de vie et donne des atouts sur le plan touristique. Elle permet aussi, dans une perspective plus globale et à long terme, des économies substantielles dans les aménagements routiers urbains liés au trafic automobile.

La Municipalité traite de nombreux dossiers relatifs aux aménagements du paysage urbain, dont certains en relation avec Expo 02. Il est donc essentiel, vu cette opportunité, qu'une priorité "Une ville pour les cyclistes" soit clairement déterminée en lien avec ce contexte, en profitant de la synergie possible avec les autres projets.

Il est en effet utile de rappeler la situation géographique et historique privilégiée de notre cité qui favorise l'usage de la bicyclette :

- Déclivité faible pour la plus grande partie du territoire communal;
- Le pourcentage des deux-roues dans la circulation à Yverdon-les-Bains est l'un des plus élevés de Suisse;
- L'image touristique de la ville (Thermalisme - Champittet/Nature-Pestalozzi) s'est axée sur le bien-être, le respect de l'environnement, une

tolérance envers autrui..., ce qui peut être développé encore par un axe cyclisme;

- La présence de lieux d'intérêt touristique atteignables à vélo et de zones naturelles favorables au cyclotourisme;
- L'image du cycliste est généralement considérée comme sympathique et incontestée: favorable à l'environnement, qualité de vie, climat de vacances... Mode de transport discret, non polluant, souple et favorable à la santé individuelle;

En outre, notre ville peut tirer d'indéniables avantages à favoriser l'usage du vélo :

**A. L'attractivité touristique et les avantages économiques qui y sont liés peuvent être augmentés :**

- Le nombre de nuitées lié au cyclotourisme peut être augmenté par une image touristique plus clairement axée sur le vélo;
- Il apportera également un regain d'activité pour le commerce de détail touristique, de la restauration et des activités de loisirs et sportives;
- Il permet dès lors de nouveaux débouchés économiques liés à une activité touristique plus importante.

**B. Une qualité de vie pour tous.** Une attractivité plus grande du vélo permettra :

- l'atténuation des nuisances du trafic;
- de freiner l'augmentation des déplacements automobiles;
- de limiter l'ampleur du problème du parcage automobile, les désagréments qui y sont liés et les solutions onéreuses à y trouver;
- une autonomie plus importante des enfants, adolescents et personnes âgées;
- le plaisir d'une liberté de mouvement et de prévention-santé que permettent les déplacements réguliers à vélo;
- qu'Yverdon-les-Bains soit choisie plus souvent comme lieu de domicile en raison de sa qualité de vie (frein à la dynamique d'une évolution vers un centre d'activités commerciales et professionnelles, les lieux de domicile migrant vers les autres communes de la région).

**C. Des économies structurelles :**

- en transports publics;
- en aménagements pour la circulation automobile (places de parcs, aménagements de routes).

Notre ville fait déjà de réelles économies par le nombre élevé de cyclistes pendulaires (activités scolaires et professionnelles) :

- un habitant sur quatre se rend à son travail en deux-roues, soit env. 2200 yverdonnois;

- sur 5000 élèves, étudiants et apprentis, 1500 se déplacent quotidiennement en deux roues.
- aux heures de pointe du matin, plus d'un quart des véhicules entrant au centre-ville sont des deux roues.

Il s'agira donc, à l'avenir de promouvoir des solutions sûres pour les deux-roues au vu de l'augmentation de la population en ville d'Yverdon-les-Bains. Celle-ci est probable dans les années à venir avec les facilités du nouveau réseau autoroutier. Il en résultera un accroissement de la circulation qui pourrait décourager ce moyen de transport favorable pour la collectivité sans la mise en œuvre d'un programme de mesures.

Le G2R a discuté, adopté un texte d'intentions générales et a procédé à un recensement d'un certain nombre de difficultés :

- **La convivialité et le respect des automobilistes envers les cyclistes** n'est pas toujours de mise. Ceux-ci sont perçus dans certaines situations comme des obstacles pour l'automobiliste pressé, alors qu'ils favorisent globalement le désengorgement de la circulation.
- A plusieurs endroits de la ville, la **vitesse des automobiles** n'est pas adaptée, par le non-respect des prescriptions. Une philosophie de modération du trafic paraît pourtant nécessaire dans une ville connaissant un tel nombre de cyclistes.
- Ces deux facteurs sont certainement à mettre régulièrement en cause lors des **accidents entre automobilistes et cyclistes** qui sont encore trop nombreux, entraînant parfois des conséquences graves, du fait de la fragilité du cycliste face à l'automobile.
- Ces facteurs créent en parallèle un **climat d'insécurité**, dissuadant les cyclistes (notamment âgés ou les enfants) d'emprunter ce mode de déplacement.
- Il arrive également que des piétons se plaignent de l'insécurité créée par certains trajets combinés cyclistes-piétons. Le respect des cyclistes envers les piétons doit être amélioré.
- Un élément problématique est également **le nombre élevé de vols de cycles** dans notre ville (500 vols déclarés par an). Beaucoup sont retrouvés mais cette pratique "d'emprunts" reste désagréable pour l'utilisateur.

Les axes directeurs de l'étude entreprise par le G2R peuvent se résumer ainsi :

### **1. Une place au quotidien pour les cyclistes à Yverdon-les-Bains:**

Le plan directeur d'avril 1995 constitue la base aux éléments nécessaires à l'élaboration de ce réseau cycliste.

- A. Détermination d'un "**réseau cycliste**" à travers la ville et dans l'accès à celle-ci en fonction des trois types d'utilisateurs principaux :
- le trafic des écoliers et étudiants (domicile - lieux de scolarisation);
  - Le trafic lié aux activités professionnelles et celui des habitants vers les lieux commerciaux et au centre ville;
  - Le trafic lié au tourisme et aux loisirs (lieux d'intérêt touristique, zone de détente le long du lac, Champittet, Centre thermal, entrées et sorties de la ville par des axes favorables aux cyclistes).
- B. Généralisation de **places de parcs vélos** (avec possibilités simples de prévenir les vols), en avantageant les cyclistes chaque fois que possible, notamment dans les accès au Centre Ville (zones piétonnes + vélos);
- C. Négociation avec les grandes surfaces (Coop - Migros - McDonald - Manor, etc) pour des places de parcs vélos permettant des **achats facilités par ce moyen de transport**;
- D. **Campagnes de sensibilisation** aux avantages du trafic cycliste à la population d'Yverdon-les-Bains afin de faire reconnaître l'utilité du cyclisme dans les aspects de désengorgement du trafic et favorable à l'environnement;
- E. Création d'un concept touristique donnant à Yverdon-les-Bains une image, un statut de **ville favorable au vélo**, et permettant que le cycliste se sente à sa place (repris au point 3).

## 2. Sécurité:

- A. **Aménagements sécuritaires et fluides** permettant une circulation sans mise en danger des cyclistes:
- programme d'aménagement des carrefours
  - programme d'aménagements de voies de circulation permettant la complémentarité des trafics
  - projets futurs incluant les besoins des cyclistes
  - création de voies en site propre dans quelques situations de transit difficiles, sas devant les feux, signaux lumineux incluant des signaux pour cycliste chaque fois qu'utile, lors de remplacement d'installations vétustes
- B. Campagne de sensibilisation de la population sur les **droits du cycliste** dans la circulation (cf. la brochure récemment éditée par l'ATE sur la circulation sans danger dans les giratoires);
- C. Panneaux engageant à une **convivialité entre cyclistes et automobilistes et entre cyclistes et piétons**.

D. Renforcement des campagnes de **prévention dans les écoles** et sur les chemins d'accès aux écoles.

### 3. Concept touristique:

A. Développer un concept touristique de **ville "thermalisme - région nature & histoire - plaisirs du vélo"** par l'inclusion de cette dimension:

- dans les documents de présentation de la ville
- en réévaluant les logos et slogans publicitaires
- dans les offres proposées par l'Office du tourisme;

B. Etablir et éditer des **plans de la ville et de la région** proposant les circuits favorables et/ou d'intérêt touristique;

C. Etude et promotion sur le plan régional de **l'amélioration des circuits d'intérêt touristique** et leur liaison au réseau des transports publics.

D. Promotion d'**offres touristiques originales** de type :

- "Forfaits Hôtel-Bains-Champittet-musées-mise à disposition de vélos"
- "Circuits bateau-retour à vélo"
- "Action CFF d'un jour: A Yverdon-les-Bains : un vélo & Centre Nature & Centre Thermal";

E. Favoriser une **location à bon compte** :

- de vélos pour la journée (cf. expérience en collaboration avec des réfugiés politiques à Genève, chantiers d'intérêt public pour chômeurs en fin de droit);
- de chariots pour le transport d'enfants tirés par des vélos et autres tandems permettant des activités plaisantes d'un jour, etc;

F. Etude des trajets possibles à vélo dans le cadre des transports liés à **EXPO.02**, en complément au point 3 E;

G. Soutenir toute **initiative** de type "Rallye à vélo" - "Attractions touristiques à vélo", etc.

Ces considérations préliminaires rappelées, le G2R s'est subdivisé en groupes de travail, s'est réparti les quartiers de la ville, les a passés « à la pince fine », pour aboutir après un an de travail à l'articulation de 50 fiches propositionnelles.

Ce travail de groupes consistait à établir pour chaque situation délicate :

- 1) le constat, avec description du lieu et du problème,
- 2) une proposition de solution,
- 3) le coût approximatif de ladite solution,
- 4) le degré d'urgence.

Vu l'intérêt de ce travail, son aspect concret et utile, la Municipalité a pris la décision de donner au G2R le statut de commission extra-parlementaire à part entière pour la suite des opérations et a retenu l'idée de prévoir une enveloppe de fr. 500'000.- pour permettre à la Municipalité d'entreprendre la réalisation, durant les 5 années à venir, des propositions les plus urgentes du programme proposé.

Ce catalogue de mesures (sous forme de classeur, à disposition de la commission du Conseil) est non exhaustif et évolutif. Il pourra devenir un instrument de travail déposé dans nos services techniques et servir d'aide mémoire chaque fois qu'un aménagement routier est planifié. Les deux exemples de fiches annexées au présent préavis, à titre documentaire, et concernant la première une proposition d'aménagement le long du Mujon (estimation approximative de fr. 85'000.-) et la seconde une proposition d'aménagement au quai de l'Ancienne-Douane (estimation approximative de fr. 15'000.-), permettent de se faire une idée du travail important assuré par la C2R.

Le préavis qui vous est soumis permet au Conseil communal de prendre une position claire en faveur du développement des cheminements cyclables. Son "amortissement" par le biais du budget annuel obligera la Municipalité à présenter, à ce même Conseil communal, chaque année pendant 5 ans, les projets concrets qu'elle souhaite réaliser par le biais d'une communication. Les projets, pour un montant annuel d'environ 100'000.- seront choisis en fonction des opportunités d'aménagement et du critère d'urgence.

Chaque projet proposé par la Commission deux roues sera soumis aux différents services concernés afin : a) d'en vérifier la concordance avec les projets futurs et b) d'en chiffrer le coût de manière précise. Afin d'illustrer des mesures possibles, vous trouverez en annexe deux propositions : l'une est liée à la réalisation du Collège du Cheminet et propose de compléter un axe entre un centre scolaire et une zone de loisirs (Itinéraire le long du Mujon) et l'autre afin de sécuriser un axe important au moyen essentiellement de peinture (Passage sous-voie du Quai de l'Ancienne Douane).

Afin de marquer clairement la volonté politique des autorités yverdonnoises en faveur d'une promotion de l'utilisation des cycles comme moyen privilégié de déplacement, la Municipalité propose dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement de fr. 500'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre un programme d'amélioration des voies de circulation en faveur des deux roues.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 5 ans en principe et imputée au compte no 914.1409 "Programme deux roues".

Article 3.- La Municipalité renseignera le Conseil communal sur les propositions d'aménagement retenues par le biais d'une communication.

Délégué de la Municipalité : M. Millasson

Annexes : deux exemples de propositions d'aménagement

---

**Adopté sans modification par le Conseil communal dans sa séance du du 5 avril 2001**

No	Version	Coûts	Priorité
<b>B08</b>	Etabli le: mai 2000 Modifié le: février 2001	par: BO par: MB JMS RPD JFP BO	 

## Itinéraire le long du Mujon

### Description(s)

La construction d'une passerelle sur le Mujon, sous l'avenue de Grandson, prévue dans le cadre de la réalisation du Collège du Cheminet, va générer un accroissement de la circulation cycliste sur l'itinéraire existant.

Ce chemin, entre l'avenue de Grandson et la rue des Cygnes, propose un cheminement sécurisé pour les élèves du collège de Fontenay (et le futur collège du Cheminet) et leur permet de se rendre à la zone de sport et de loisirs (Marive, Patinoire et Piscine).

Il est également déjà utilisé par des enfants habitant les quartiers Prés-du-Lac/Cygnes devant se rendre aux établissements scolaires cités.

Ce parcours constitue un cheminement naturel pour tous les habitants des quartiers St-Georges/ Cheminet désirant se rendre vers les rives du lac et est utilisé par les habitants des quartiers Prés-du-Lac/Cygnes qui se rendent au centre ville.

La largeur de ce chemin (variant de 1m20 à 2m ) est actuellement trop faible pour permettre une mixité piéton-cycliste. Elle doit donc être portée à au moins 2m.

C'est surtout à la hauteur de la passerelle sous-voie que la situation peut devenir dangereuse. Le rétrécissement (1m20 à 1m25) et un décrochement, rendent la visibilité précaire et posent un problème de sécurité.

### Proposition(s)

Afin de compléter l'aménagement de cet itinéraire et d'en assurer la sécurité, il convient d'élargir le chemin et la passerelle sous-voie.

### Coûts / contraintes

La réalisation d'ouvrages en porte-à-faux sous les ponts rend possible l'aménagement de cet itinéraire.

Le débit du cours d'eau est entièrement maîtrisé et ne constitue pas un obstacle à la construction de passages sous les ponts, surplombant le Mujon.

Dans le cadre de l'étude sur la sécurisation sur le tronçon rue des Prés-du-Lac/rue des Cygnes, à réaliser en collaboration avec l'association de quartier et l'ATE, il s'agira également d'examiner l'insertion du flux cycliste dans la circulation, importante à cet endroit.

Priorité / urgence
--------------------

Ce nouvel itinéraire présente de grands avantages :

- Fin du conflit piéton/cycliste sur le chemin pédestre.
- Liaison entre plusieurs quartiers d'habitat et la zone de sport et de loisirs
- Jonction entre les quartiers des Prés-du-Lac aux écoles de Fontenay et du Cheminet.
- Voie sécurisée pour les écoliers des collèges de Fontenay et du Cheminet remplaçant le passage par le pont de Gleyres et la rue des Remparts pour se rendre aux zones sportives.

Illustrations



Vue depuis Bouby Rolls



e  
c



Cheminement naturel en direction du Cheminet

**La deuxième fiche, illustrant un aménagement au quai de l'Ancienne-Douane, sous le pont CFF, n'est pas disponible sur support électronique.**